



**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat**

Séance du 30 janvier 2020

Convocation du 24 janvier 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le trente janvier à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre janvier se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Francis Brunelle, Mme Florence Presson, MM. Patrice Pattée, Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, MM. Jean-Louis Oheix, Bruno Philippe, Mme Claire Vigneron, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Liza Magri, M. Thierry Legros, Mmes Sakina Bohu, Catherine Lequeux, Catherine Arnould, Sophie Ganne-Moison, M. Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Hélia Cacères, M. Jean-Jacques Campan, Mme Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

Mme Isabelle Drancy par M. Philippe Laurent,  
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Pauline Schmidt par M. Jean-Pierre Riotton,  
M. Othmane Khaoua par M. Philippe Tastes,  
M. Thibault Hennion par Mme Chantal Brault,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Catherine Arnould,  
Mme Claude Debon par M. Jean-Jacques Campan

Etaient absents non représentés :

M. Xavier Tamby,  
M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Sakina Bohu

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 30 janvier 2020

**OBJET : Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code des collectivités territoriales,

Considérant la démarche de concertation « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* » qui a mis en lumière le désir et la préoccupation des habitants de travailler sur les questions liées à la préservation de l'environnement,

Considérant l'engagement de la ville de Sceaux, dans les domaines tels que nature en ville, l'agriculture urbaine, la mobilité durable, la consommation responsable, la valorisation des ressources et la transition et rénovation énergétiques,

Considérant que pour mener ces actions, la Ville a besoin de pouvoir s'appuyer sur le fait que la lutte contre la précarité et le gaspillage énergétiques soit une priorité absolue dans les politiques publiques en devenant la grande cause nationale 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

EMET le vœu ci-annexé.

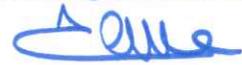
S'ENGAGE à porter ce vœu auprès du président de la République et du Premier ministre, ainsi qu'auprès du Parlement européen, de la Métropole du Grand Paris, des collectivités membres de celle-ci, de Vallée Sud – Grand Paris, du département des Hauts- de-Seine, de la région Ile-de-France et de l'Association des maires de France.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire





**Vœu relatif à la lutte contre la précarité énergétique de l'habitat  
approuvé au conseil municipal de Sceaux lors de sa séance du 30 janvier 2020**

Considérant qu'en France, plus de 12 millions de personnes ont des difficultés à payer leurs factures énergétiques, et que 3,4 millions de foyers, parmi les plus pauvres, vivent dans des « passoires énergétiques » et dans de mauvaises conditions sanitaires, n'ayant pas les moyens de faire face à leurs charges, ni au coût induit par la rénovation ou par l'achat de nouveaux équipements énergétiques de leur logement,

Considérant que ces difficultés à se chauffer entraînent des problèmes de santé, un abaissement de la capacité à être embauché ou à poursuivre une activité professionnelle, un délitement du lien social, des difficultés scolaires pour les enfants,

Considérant que l'objectif des pouvoirs publics est la rénovation de 500 000 logements par an en France, pour atteindre l'objectif zéro émission nette carbone en 2050,

Considérant que la question n'est pas qu'économique et environnementale, mais interroge la société sur le seuil minimal de qualité de vie juste de chaque citoyen,

Considérant l'implication de la ville de Sceaux pour développer la rénovation des logements collectifs depuis 2010, et sa participation à la réalisation d'études menées avec des communes de la Métropole du Grand Paris et les organisations Négawatt et Ile de France Energies pour élaborer le parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP),

Considérant l'appel « stop à la précarité énergétique » lancé par la Fondation des Transitions lors du forum du 18 décembre 2019, au cours duquel le président de la Métropole du Grand Paris a participé à l'écriture d'un scénario pour sortir 1 million de personnes par an de la précarité énergétique,

Considérant que le 19 décembre 2019, le président de la Métropole du Grand Paris et la secrétaire d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et sociale, ont signé la convention de mise en œuvre du programme "service d'accompagnement à la rénovation énergétique – SARE" à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et, tout particulièrement pour la commune de Sceaux, la mise en production du parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP),

Considérant la décision du secrétariat d'Etat auprès de la ministre de la Transition écologique et sociale de définir le parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP) comme pilote de la rénovation des maisons et de demander à la préfecture d'Ile de France d'en assurer le suivi.

Dans ces conditions, le conseil municipal de Sceaux émet le vœu que la lutte contre la précarité et le gaspillage énergétiques devienne une priorité absolue dans les politiques publiques en devenant la grande cause nationale 2020, afin :

**1- de répondre aux objectifs de :**

- amplifier et accélérer, à tous les niveaux de territoire, la suppression des "passoires énergétiques" et en faire un axe d'actions prioritaires des politiques locales,
- rassembler toutes les parties prenantes pour avoir la capacité de mettre en œuvre les solutions préventives, curatives et durables nécessaires pour sortir 1 million de personnes par an de la précarité, et éviter le gaspillage énergétique,
- mettre en évidence que les actions de transitions écologiques et énergétiques ont un impact positif sur l'économie nationale et génèrent des économies pour les citoyens.

## **2 – d’intégrer tous les acteurs pour :**

- continuer à être porteur et moteur du parcours de rénovation énergétique performante pour les maisons individuelles (PREP) en rejoignant le collège des collectivités territoriales et le collège des élus de la structure PREP,
- impliquer l’ensemble des acteurs locaux et ainsi de dynamiser les territoires en développant l’emploi local et l’attractivité des communes, ceci correspondant aux missions portées par le tiers de confiance technique du PREP,
- renforcer les compétences et capacités des artisans et entreprises qualifiés RGE (reconnu garant de l’environnement) du secteur de la rénovation, en mettant en place des formations techniques et adaptées, en intégrant les outils financiers, ceci correspondant aux missions portées par le tiers de confiance de financement du PREP, et en assurant un contrôle qualité lors de l’achèvement des travaux,
- développer et soutenir diverses nouvelles filières industrielles dont l’objectif est la mise sur le marché de nouveaux matériaux issus de filières de recyclage et d’innovations techniques et sociales.

## **3 – en communiquant pour :**

- donner aux citoyens la vision concrète d’actions de transition écologique, énergétique et économique pour lutter contre la précarité et le gaspillage énergétique,
- multiplier les actions de sensibilisation et d’information du grand public et des acteurs économiques (forums, conférences, débats, guides, articles, permanences, ...).

## **4 - faciliter les démarches pour :**

- massifier les solutions existantes qui sont actuellement portées par des collectivités territoriales, des entreprises, des associations et des citoyens, tel que la mise en œuvre du Parcours de Rénovation Énergétique Performante des maisons individuelles (PREP),
- diagnostiquer, par des outils de thermographie, et par le calcul de la consommation énergétique d’une maison, le niveau de déperdition énergétique de chaque bâtiment, dans un objectif de sensibilisation de la population
- développer l’accompagnement des citoyens vers une démarche de frugalité et d’efficacité.

L’ensemble de ces actions ne sont rendues possible qu’en pérennisant les dispositifs financiers ayant un impact significatif (SARE, CEE, MaPrimRenov...).

En novembre 2019, la ville de Sceaux a formulé un vœu concernant le Pacte finance climat demandant qu’une Banque européenne du climat et de la biodiversité soit créée sous la forme d’une filiale de la Banque européenne d’Investissement. L’objectif était que ses fonds soient utilisés intégralement pour favoriser la transition vers une économie à haute efficacité énergétique et à faible émission carbone tout en protégeant la biodiversité. Ces investissements permettent, entre autres, de massifier des travaux de rénovation énergétique performante des bâtiments publics et privés, garantissant une justice sociale pour tous.

La ville de Sceaux s’engage à porter ce vœu auprès du président de la République et du Premier ministre, ainsi qu’auprès du Parlement européen, de la Métropole du Grand Paris, des collectivités membres de celle-ci, de Vallée – Grand Paris, du département des Hauts-de-Seine, de la région Ile-de-France et de l’Association des maires de France.